



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 mai 2021

19-2021 Achat d'une parcelle boisée

Monsieur le Maire, après avoir été informé de la vente d'une parcelle boisée sur la commune, propose aux membres du conseil municipal que la commune se porte acquéreuse de ladite parcelle.

Il présente au conseil l'avis fourni par la référente ONF de la commune sur cette parcelle, composée essentiellement de chêne.

Sur l'avis de la référente ONF, il propose aux membres du conseil de faire une proposition d'achat à la propriétaire, Mme VUILLAUME, pour un montant de 45 000 € hors frais de notaires, tenant compte que les frais de notaires seraient à la charge de la commune.

M. le Maire rappelle qu'au budget 2021, la somme de 20 000 € a été inscrite au compte 2117 au cas où une telle opportunité se présenterait, et propose pour le reste de la somme de contracter un prêt auprès d'un organisme bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte que la commune se porte acquéreuse de la parcelle B 187, d'une surface de 10 ha 04 a 80 ca
- Accepte de proposer à Mme VUILLAUME la somme de 45 000 € hors frais de notaires, et que la commune prenne en charge les dits frais de notaires
- Demande à M. le Maire de prendre contact avec des organismes bancaires afin de trouver le reste du financement
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat

20-2021 Mandataire vente presbytère

Suite à la demande de M. GUÉDOT concernant la vente du presbytère, il convient de désigner un mandataire permettant d'acter définitivement cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Désigne M. GUÉDOT, Président de la commission Syndicale pour l'administration et la valeur des biens indivis, comme mandataire de la commune dans le cadre de la vente du presbytère
- Autorise M. GUÉDOT à signer tous les actes afférents à cette vente

21-2021 Endurance équestre du 15 août 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le courrier adressé par l'Association des Amis de la Forêt-Telle demandant l'autorisation d'emprunter les chemins communaux et de traverser quelques axes routiers de la commune dans le cadre de leur journée d'endurance équestre du 15 août 2021.

Il est entendu qu'ils prennent totalement en charge la partie sécuritaire de la traversée des axes routiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la demande de l'Association des Amis de la Forêt-Telle